

Peintre routier H/F

Adjoint technique territorial

Organisme émetteur : VILLE DE VERSAILLES

Référence : 2026-VERSAILLES-461

Localisation du poste : Versailles (78000)

Direction concernée

DEPLACEMENTS ET AMENAGEMENTS
URBAINS

Service concerné

DDAU EXPLOITATION REGIE VOIRIE

Catégorie du poste

C

Poste ouvert aux

Contractuels et Titulaires

Type de poste

Poste à temps complet

Vos missions

Missions principales

Missions principales :

- Tracer et réaliser des marquages horizontaux de signalisation routière selon les normes en vigueur (création, réfection, modification)
- Réaliser les travaux de peinture sur mobilier urbain à rénover
- Mettre en place le balisage pour les entreprises extérieures intervenant sur l'espace public (signalisation de déviation par exemple)
- Garantir la mise en oeuvre de la signalisation des chantiers temporaires sur domaine public

Missions ponctuelles :

- Déneigement
- Mise en place de jalonnement (manifestations)
- Distribution de courrier
- Astreinte technique et/ou neige

Votre profil

Formation

Formation :

- CAP peinture en extérieur et voirie (Qualification en peinture)
- Permis B

Expérience :

Expérience en signalisation routière horizontale

Savoir faire :

- Connaissance des normes de signalisation horizontales (recommandations CERTU)
- Connaissances sur l'utilisation et les risques liés aux produits
- Connaissances en maçonnerie
- Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité

Savoir être:

- Sens du service public
- Esprit d'initiative
- Autonomie
- Sens du dialogue et de la communication
- Organisation et disponibilité

- Précisions et travail soigné

Conditions d'emploi

Contrainte(s) liée(s) au poste

Cycle de travail :

39h/ semaine

7h30-12h00 et 13h00-16h30 et 15h30 le vendredi

Nombre de jours de congés :

25 jours de congés, 23 RTT et 2 jours de fractionnement sous condition

Avantages :

- Participation de la Ville à la mutuelle et au contrat collectif Prévoyance
- Remboursement des frais de transport en commun à hauteur de 75%
- Possibilité d'adhérer à la Caisse d'Entraide (prestations sociales et loisirs)